

## Communiqué de presse

### **« VIOLENCES SEXUELLES », des améliorations nécessaires : les recommandations du Conseil des Femmes Francophones de Belgique.**

En Belgique, les violences faites aux femmes et les violences sexuelles restent encore trop peu sanctionnées.

Les chiffres sont accablants :

*15% des femmes déclarent avoir été victimes de violence (verbale, psychologique, physique ou sexuelle) de la part de leur partenaire lors des 12 derniers mois.  
121 plaintes pour violence conjugale par jour enregistrées par la police  
8 plaintes par jour pour viol et 9 pour atteintes à la pudeur.  
90% des victimes sont des femmes.<sup>1</sup>*

Dès lors, le Conseil des Femmes recommande entre autres :

- Une sensibilisation, une formation et une spécialisation des magistrats à la problématique des violences et du viol ;
- De l'objectivité et de la rigueur dans le traitement des dossiers : s'en tenir au fait du « délit sexuel » ;
- D'accélérer la prise en charge de la victime depuis l'accueil jusqu'à la prise en charge psycho-médico-sociale ;
- L'utilisation d'un protocole uniformisé au niveau national pour une prise en charge médico-légale et psychologique des victimes de violences sexuelles, protocole reconnu par le Ministère de la Santé Publique ;
- La mise sur pied d'une campagne d'information afin de prévenir les violences, s'adressant à tout public ;
- Un renforcement des moyens financiers pour la formation des différents professionnels (médecins, gynécologues, magistrats, policiers, juges, etc...).

Toutes ces recommandations relèvent d'une politique volontariste en la matière !

Le Conseil des Femmes, présent à la 57<sup>ème</sup> session de la Commission sur le statut de la femme à l'ONU, estime que toutes les mesures pour lutter contre les formes de violences doivent être prises pour enrayer ce fléau.

8 mars 2013.

---

<sup>1</sup> Source : Femmes et hommes en Belgique, IEFH, 2012